

**Notes d’allocution de Robert Parizeau  
Assemblée générale annuelle des actionnaires  
du Fonds de solidarité  
27 septembre 2014**

---

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

J’ai fait mon entrée au conseil d’administration du Fonds dans la foulée des recommandations du comité spécial de gouvernance mis sur pied par le Fonds à la fin de 2013. À mon arrivée, j’ai découvert une organisation solide, intègre et gérée de manière très professionnelle.

Ma décision d’accepter la présidence du conseil d’administration n’a pas été prise à la légère. Elle reposait sur une certitude profonde : celle que le Fonds est une organisation essentielle pour l’économie du Québec, digne de confiance, qui a le courage de se remettre en question.

Dès 2009, le Fonds avait d’ailleurs entrepris d’améliorer sa gouvernance, et de resserrer l’application de ses règles d’éthique et de gestion de risque.

En février dernier, le Fonds a choisi de pousser encore plus loin la modernisation de sa gouvernance, et de franchir une autre étape dans l’adoption des meilleures pratiques en la matière. À l’unanimité, le conseil d’administration a alors adopté les recommandations du comité spécial de gouvernance qu’il avait créé.

L’esprit qui a guidé ces changements a été admirablement résumé dans une expression utilisée par Daniel Boyer en conférence de presse : « Réformer sans briser. »

En effet, les changements à la gouvernance d’une organisation ne peuvent se faire que dans le respect de son modèle d’affaires et de ses conditions de succès.

Dans le cas du Fonds, son ADN, sa mission, et sa capacité à lever chaque année des centaines de millions de dollars sont intimement liés à l’engagement du milieu syndical, particulièrement celui de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec.

Sans la FTQ, et sans l'appui de plus de 2 000 représentants locaux (les RL), le Fonds ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, puisque la moitié de nos entrées de fonds est liée à leurs efforts pour promouvoir notre RÉER dans les milieux de travail, partout au Québec.

Le maintien indéfectible de cet appui est essentiel au développement futur de notre institution. Je n'aurais donc ni conseillé, ni appuyé, une réforme qui n'aurait pas fait une place importante à la FTQ, qui est à l'origine de la création du Fonds et qui demeure toujours à la base de son succès. Le rôle de la FTQ doit être assimilé à celui de l'actionnaire de référence dans une société cotée en bourse.

À titre de président du conseil d'administration, une partie importante de mon travail consiste à soutenir le Fonds dans la démarche de modernisation de sa gouvernance. En quelques mois, des gestes importants ont été posés, et plusieurs des mesures annoncées en février dernier ont été mises en place.

La première étape que devait franchir le Fonds était de confier la présidence du conseil d'administration à une personne indépendante du Fonds et de la FTQ, afin de créer un meilleur équilibre entre les intérêts des différentes parties prenantes. C'est maintenant chose faite.

En février dernier, le Fonds avait également annoncé la création de trois nouveaux comités relevant directement du conseil d'administration. À ce jour, deux de ces comités ont été formés : le comité de gouvernance et d'éthique, et le comité de ressources humaines, dont l'un des premiers mandats a été de recruter un nouveau président et chef de la direction.

Le troisième comité, celui de gestion des risques, sera mis sur pied au début de 2015.

Point important : ces comités sont et seront toujours présidés par une personne indépendante du Fonds et de la FTQ, et seront composés d'une majorité de personnes indépendantes. Pour l'instant, j'ai décidé de présider moi-même les deux comités déjà formés.

Je souhaite ici préciser la notion d'indépendance. Cette notion est le point central d'une saine gouvernance et de la réforme en cours. C'est pourquoi le Fonds a élaboré, sur la base de la réglementation adoptée par l'Autorité des marchés financiers, une politique qui définit la notion d'indépendance au sein de notre organisation.

Sur le plan de la régie interne, et tel que nous l'avions annoncé en février, le Fonds a confié à la firme KPMG la gestion de sa ligne éthique à l'intention de ses employés. Cette ligne permet de signaler, en toute confidentialité, des comportements qui ne seraient pas conformes aux lois en vigueur ou aux politiques du Fonds. KPMG doit rapporter immédiatement toute plainte, en respectant la confidentialité. Ultimement, c'est le comité d'audit qui supervise cette ligne.

On se souviendra aussi que le Fonds avait annoncé son intention de faire des modifications importantes à la composition de son conseil d'administration, de façon à réduire le nombre d'administrateurs nommés par la FTQ, et à augmenter le nombre d'administrateurs indépendants du Fonds et de la FTQ.

Une fois que cette réforme aura été intégrée dans la loi du Fonds, une majorité d'administrateurs, soit 11 sur 19, seront élus chaque année par les actionnaires.

La reconfiguration du conseil d'administration est une des pierres angulaires de la nouvelle gouvernance du Fonds, car elle accorde plus de pouvoirs aux actionnaires, qui sont les véritables propriétaires du Fonds.

Sa mise en place nécessite toutefois des modifications à la loi qui régit le Fonds. Sur ce plan, seule l'Assemblée nationale peut agir. C'est pourquoi le Fonds a soumis ses propositions au gouvernement dès le printemps dernier.

Nous sommes confiants que le gouvernement agira avec diligence et que nous serons bientôt en mesure de franchir cette étape charnière de la mise en place de la nouvelle gouvernance.

Sur le plan de la transparence et de la divulgation, le Fonds a aussi fait un pas de plus, en fournissant à ses actionnaires une information plus complète dans l'Avis de convocation à l'assemblée annuelle, notamment sur la rémunération des dirigeants, des administrateurs, des auditeurs, et sur l'assiduité des administrateurs aux différentes réunions du conseil et de ses comités.

Tout comme les sociétés publiques, le Fonds divulguera dorénavant la rémunération totale des cinq dirigeants les mieux rémunérés. Ceci comprend le salaire, ainsi que le coût du régime de retraite et des autres avantages.

Une telle transparence n'est pas sans conséquence; lorsqu'on ouvre ses livres, il faut accepter de répondre aux questions, et nous le faisons. Nous estimons que le Fonds a tout à gagner de cet exercice et nous faisons le pari que c'est par une plus grande transparence que nous arriverons à maintenir, et à consolider la confiance des Québécois envers le Fonds.

En ce qui a trait à nos processus d'investissement, nous progressons dans la mise en place des mesures qui donneront plus de pouvoir décisionnel à nos conseils d'investissement sectoriels.

Un comité spécial a été créé à ce sujet et nous devrions être en mesure de prendre des décisions d'ici la fin décembre.

Il s'agit en somme d'améliorer l'agilité du Fonds en tant qu'investisseur, et de permettre au conseil d'administration de se concentrer davantage sur les enjeux stratégiques tout en continuant d'approuver les projets qui requièrent un montant d'investissement substantiel.

La mise en place de ces nouvelles normes de gouvernance a exigé la collaboration de toutes les instances du Fonds. Je souhaite remercier les membres du conseil d'administration pour leur travail et leur engagement exceptionnels, et particulièrement le président de la FTQ, M. Daniel Boyer, ainsi que son secrétaire général, M. Serge Cadieux, qui ont fait preuve de leadership et de vision pour voir à l'implantation de ces changements.

Je tiens également à dire merci aux employés du Fonds, présents partout au Québec, pour leur contribution et leur professionnalisme durant cette période très délicate que le Fonds a traversée.

Merci aussi aux RL qui font connaître notre mission économique et sociale. Leur engagement constitue pour le Fonds une force unique et essentielle, qui s'inscrit dans la nature même de notre institution.

Je ne voudrais pas terminer mon allocution sans féliciter Gaétan Morin pour sa nomination au poste de président et chef de la direction, et lui souhaiter tous nos vœux de succès pour relever les défis qui nous attendent. M. Morin peut compter sur mon appui indéfectible et sur celui du conseil. Parmi les mandats que lui a confiés le conseil, il y en a un qui est particulièrement important pour nos actionnaires : celui de poursuivre le dialogue avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait à sa décision d'éliminer le crédit d'impôt accordé aux épargnants qui achètent des actions de fonds de travailleurs.

Le conseil d'administration du Fonds estime que cet enjeu est crucial pour le développement économique du Québec. C'est pourquoi nous ne perdons pas espoir d'amener Ottawa à revenir sur sa décision.

L'an dernier, les deux fonds de travailleurs québécois ont proposé au gouvernement fédéral d'établir un nouveau partenariat, fondé sur nos intérêts mutuels.

En contrepartie du maintien du crédit d'impôt, les fonds de travailleurs, en accord avec le gouvernement du Québec, proposaient notamment d'investir des centaines de millions de dollars, sur une période de 10 ans, pour soutenir des entreprises et des fonds d'investissement partout au Canada.

La volonté d'établir un partenariat avec Ottawa est toujours sur la table en ce qui concerne les fonds de travailleurs. Et considérant l'ampleur des retombées qu'un tel partenariat pourrait avoir à l'échelle canadienne, le Fonds estime qu'il mérite d'être évalué plus attentivement.

Le Fonds de solidarité FTQ compte parmi les grandes institutions vouées au développement économique du Québec.

Les entreprises comptent sur notre soutien financier et les épargnants misent sur le rendement du Fonds pour leur retraite.

Nous devons donc continuer de tout mettre en œuvre pour assurer la rentabilité et la croissance du Fonds, en gardant en mémoire que nous sommes un fonds de travailleurs, dont la mission est essentielle pour l'avenir du Québec, et qui tient en quatre points :

- Créer, maintenir, ou sauvegarder des emplois
- Former les travailleuses et les travailleurs dans le domaine de l'économie
- Développer l'économie du Québec
- Préparer la retraite

Je vous remercie de votre attention. Je cède la parole à Daniel Boyer, premier vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ.